



**MAIRIE DE CHEU 89600**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 15 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Présents : Maurice HARIOT, Jean-Claude SCHERY, Hervé DUBUC, Pascal MILLION, Michèle CHARREAU, Magali SCHIERER-ALLIE, Jean-Christophe BURTIN, Julie SCAVAZZA, Matthieu ROY, Jessie BOURSIN, Fanny PEREIRA, Jean-Michel REMY, Sébastien OLLIVIER

Excusé(es) : Jérôme PARIS qui a donné pouvoir à Maurice HARIOT  
Christelle CROCHOT qui a donné pouvoir à Magali SCHIERER-ALLIE

Secrétaire de séance : M. ROY Matthieu

1. **Approbation du Conseil Municipal du 02 juin 2022**
2. **Signature des délibérations du Conseil Municipal du 02 juin 2022**
3. **Budget commune – Décision modificative n°1 :**

Des ajustements de crédits sont nécessaires sur le budget de la commune. En effet, les intérêts d'un emprunt sont fixés sur le taux du livret A. Le taux du livret A ayant augmenté au cours de l'année, le montant des intérêts a été recalculé. De plus, la participation pour les travaux de voirie effectués par la CCSA (Communauté de Commune Serein et Armance) doit être inscrite en fonctionnement et non en investissement.

Comptes de Dépenses :

Chapitre	Article	Nature	Crédits ouverts	Crédits réduits
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 000,00	
65	657351	Subventions de fonctionnement versées aux groupements de la fonction publique de rattachement	4 200,00	
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations		2 500,00
			Total dépenses	4 700,00

Comptes de Recettes :

Chapitre	Article	Nature	Crédits ouverts	Crédits réduits
75	752	Revenus des immeubles	4 700,00	
			Total recettes	4 700,00

➤ Vote : pour à l'unanimité

M.H.

4. **Harmonisation de la durée légale du temps de travail au sein de la fonction publique, suppression des régimes dérogatoires antérieurs à 2001 :**

La commune de Chéu applique déjà la réglementation et est déjà en conformité avec la réglementation des 1607 heures, mais n'ayant pas de règlement relatif au temps de travail ni de délibération concernant ce sujet, il est nécessaire de délibérer pour acter ces conditions.

- Vote : pour à l'unanimité

5. **Mise en place d'un correspondant incendie et secours :**

L'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (dite loi Matras), prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux. Le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Il exerce ses fonctions sous l'autorité du maire et est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal. Il constitue par ailleurs un point de contact pour la préfecture et le service départemental d'incendie et de secours. Cette fonction n'ouvre droit à aucune rémunération.

- Monsieur le Maire propose M. Remy Jean-Michel
- Vote : pour à l'unanimité

6. **Demande d'aide pour les études supérieures :**

Monsieur le Maire a reçu le 12 juillet 2022 une demande d'aide pour les études supérieures d'un Chéutain qui a obtenu la mention très bien au baccalauréat.

- Vote : Pour : 0 Contre : 10 Absention : 5

7. **Organisation de la Foire Automnale du 25 septembre 2022 : Répartition des postes :**

L'installation des stands aura lieu le samedi 24 septembre 2022 à partir de 8h45 par les conseillers municipaux, les membres d'associations... les bénévoles sont les bienvenus !  
Pour accueillir les exposants le dimanche matin, il est nécessaire d'avoir suffisamment de personnes à partir de 5 heures. Les élus se sont donc répartis les postes.

8. **Affaires et questions diverses :**

- Remerciement de Monsieur GAILLOT Daniel, Président du Comité d'Animation de Chéu pour la subvention octroyée par la Mairie
- La trésorerie de la Commune s'élève à 322 808,94 € au 13 septembre 2022
- Recensement 2023, il faut un agent recenseur, le conseil souhaiterait un ou une jeune étudiante. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à le signaler en Mairie

La séance est levée aux environs de 20h50



Le Maire,

Maurice HARIOT